

Date d'impression 30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 1 THINNER
Code du produit	F041-0001
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles rénaux. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Reins, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	8052-41-3	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	: 100 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 525 mg/m <sup>3</sup> TWA : 500 ppm TWA; 2900 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 100 ppm TWAEV; 525 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup> TWA (140°C Flash aliphatic solvent)	: 100 ppm TWA; 523 mg/m <sup>3</sup> TWA : 200 ppm STEL; 1050 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	38°C / 100.0°F
Intervalle d'ébullition	154 - 202°C / 310.0 - 395.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.77630 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.45999 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.460 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Reins, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	X	X	X		X

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	Part 5 Substance

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

---

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 2

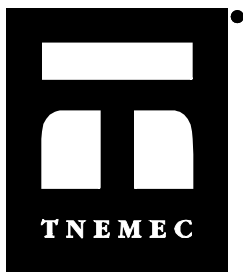
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 28-juin-2011

Date de révision 28-juin-2011

Numéro de révision 3

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 2 THINNER
Code du produit	F041-0002
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

#### Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

#### Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
XYLENE	1330-20-7	60 - 100
ETHYL BENZENE	100-41-4	10 - 30

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Inflammable.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

Autres informations Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL BENZENE	: 20 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair

26°C / 78.0°F

Intervalle d'ébullition

135 - 142°C / 275.0 - 288.0°F

Limite supérieure d'explosion

Pas d'information disponible

Limite inférieure d'explosion

Pas d'information disponible

Taux d'évaporation

Pas d'information disponible

Pression de vapeur

0.8 - 1.2 kPa @ 20°C

Densité gazeuse

Pas d'information disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	.87100 g/cm <sup>3</sup>
Densité	7.24800 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	7.248 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	>1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 >780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 3.82 mg/L 48 h LC50 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 4.6 mg/L 72 h EC50 >438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

UN1307,XYLENES,3,PGIII,ERG 130

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

**Composant**

XYLENE  
ETHYL BENZENE

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis****SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
XYLENE	1330-20-7	60 - 100	1.0 % de minimis concentration
ETHYL BENZENE	100-41-4	10 - 30	0.1 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
XYLENE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable  
D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision 28-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

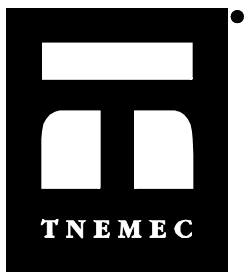
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
28-juin-2011

Date de révision 28-juin-2011

Numéro de révision 3

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Nom commun</b>	NO. 3 THINNER
<b>Code du produit</b>	F041-0003
<b>Nom commercial</b>	THINNER CLEAR
<b>Classe de produit</b>	DILUANT POUR PEINTURE
<b>Fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	64742-95-6	30 - 60
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	30 - 60
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	108-67-8	5 - 10
DIETHYLBENZENE	25340-17-4	1 - 5
XYLENE	1330-20-7	1 - 5
CUMENE (SKIN)	98-82-8	1 - 5
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
CUMENE (SKIN)	: 50 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 245 mg/m <sup>3</sup> TWA Skin	TWA: 50 ppm TWAEV; 246 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 50 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 245 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 365 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL BENZENE	: 20 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	42°C / 108.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	138 - 153°C / 280.0 - 307.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	0.2 - 1.3 kPa @ 20°C
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.87373 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	7.27077 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	7.271 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	8400 mg/kg ( Rat )	>2000 mg/kg ( Rabbit )	>5.2 mg/L ( Rat ) 4 h 3400 ppm ( Rat ) 4 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3400 mg/kg ( Rat )	>3160 mg/kg ( Rabbit )	18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	5000 mg/kg ( Rat )		24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	>1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
CUMENE (SKIN)	1400 mg/kg ( Rat )	>3160 mg/kg ( Rabbit )	39000 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

**Irritation** Pas d'information disponible  
**Corrosivité** Pas d'information disponible

**Sensibilisation** Pas d'information disponible

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

**effets mutagènes**

Pas d'information disponible

**Effets sur la reproduction**

Pas d'information disponible

**Effets sur le développement**

Pas d'information disponible

**Tératogénicité**

Pas d'information disponible

**Effets sur l'organe-cible**

Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien**

Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE		LC50 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 6.14 mg/L 48 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		LC50 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 6.14 mg/L 48 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE		LC50 3.48 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 50 mg/L 24 h
XYLENE		LC50 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 >780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 3.82 mg/L 48 h LC50 0.6 mg/L 48 h
CUMENE (SKIN)	EC50 2.6 mg/L 72 h	LC50 6.04-6.61 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 4.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 2.7 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 5.1 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.89 mg/L 5 min EC50 = 1.10 mg/L 15 min EC50 = 1.48 mg/L 30 min EC50 = 172 mg/L 24 h	EC50 0.6 mg/L 48 h EC50 7.9 - 14.1 mg/L 48 h

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ETHYL BENZENE	EC50 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
XYLENE  
CUMENE (SKIN)  
ETHYL BENZENE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	30 - 60	1.0 % de minimis concentration

XYLENE	1330-20-7	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
CUMENE (SKIN)	98-82-8	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CUMENE (SKIN)	98-82-8	Carcinogen
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
DIETHYLBENZENE		X			
XYLENE	X	X	X	X	X
CUMENE (SKIN)	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B3 Liquide combustible

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	Part 5 Substance
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
CUMENE (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------------------

Date de révision 28-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

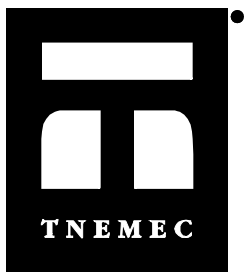
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 07-juin-2011

Date de révision 07-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 4 THINNER
Code du produit	F041-0004
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

#### Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

#### Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	30 - 60
XYLENE	1330-20-7	30 - 60
N-BUTYL ALCOHOL	71-36-3	10 - 30
ETHYL BENZENE	100-41-4	5 - 10

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Inflammable.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

## Autres informations

Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL ISOBUTYL KETONE	: 20 ppm TWA : 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 300 mg/m <sup>3</sup> STEL : 100 ppm TWA; 410 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 205 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 75 ppm STEV; 307 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 50 ppm TWA STEL: 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 307 mg/m <sup>3</sup> STEL
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
N-BUTYL ALCOHOL	: 20 ppm TWA	Skin : 50 ppm Ceiling; 150 mg/m <sup>3</sup> Ceiling : 100 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA	Ceiling: 50 ppm Ceiling; 152 mg/m <sup>3</sup> Ceiling Skin	TWA: 20 ppm TWA	: 50 ppm Peak; 150 mg/m <sup>3</sup> Peak
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle****Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	18°C / 64.0°F
Intervalle d'ébullition	114 - 142°C / 237.0 - 288.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.83124 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.91720 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.917 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg ( Rat )	16000 mg/kg ( Rabbit )	8.2 mg/L ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
N-BUTYL ALCOHOL	790 mg/kg ( Rat )	3400 mg/kg ( Rabbit )	8000 ppm ( Rat ) 4 h 17.7 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
METHYL ISOBUTYL KETONE	A3				
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.

Renseignements sur le perturbateur Pas d'information disponible  
endocrinien

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL ISOBUTYL KETONE XYLENE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50 496-514 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 170 mg/L 48 h EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
N-BUTYL ALCOHOL	EC50 > 500 mg/L 96 h EC50 > 500 mg/L 72 h	LC50 100000-500000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 1730-1910 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1740 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1910000 µg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 2041.4 mg/L 5 min EC50 = 2186 mg/L 30 min EC50 = 4400 mg/L 17 h EC50 = 3980 mg/L 24 h	EC50 1897 - 2072 mg/L 48 h EC50 = 1983 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

**Composant**

METHYL ISOBUTYL KETONE  
 XYLENE  
 ETHYL BENZENE

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	30 - 60	1.0 % de minimis concentration
XYLENE	1330-20-7	30 - 60	1.0 % de minimis concentration
N-BUTYL ALCOHOL	71-36-3	10 - 30	1.0 % de minimis concentration
ETHYL BENZENE	100-41-4	5 - 10	0.1 % de minimis concentration

Classification de danger SARA 311/312

**Risque chronique pour la santé** oui  
**Risque aigu pour la santé** oui  
**Risque d'incendie** oui  
**Risque d'échappement soudain de la pression** non  
**Danger de réaction** non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des Etats

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X
XYLENE	X	X	X	X	X
N-BUTYL ALCOHOL	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
N-BUTYL ALCOHOL	Part 1, Group 1 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 07-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 3

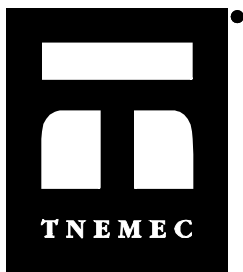
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 02-mai-2011

Date de révision 02-mai-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 9 THINNER
Code du produit	F041-0009
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

#### Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

#### Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
XYLENE	1330-20-7	30 - 60
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	30 - 60
ETHYL BENZENE	100-41-4	10 - 30

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Inflammable.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

## Autres informations

Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
METHYL ETHYL KETONE	: 200 ppm TWA : 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA : 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 50 ppm TWAEV; 150 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 100 ppm STEV; 300 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 200 ppm TWA STEL: 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA : 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle****Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'éclair**

9°C / 49.0°F

**Intervalle d'ébullition**

78 - 142°C / 172.0 - 288.0°F

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.84945 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	7.06869 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	7.069 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
METHYL ETHYL KETONE	2737 mg/kg ( Rat )	6480 mg/kg ( Rabbit )	
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
METHYL ETHYL KETONE		LC50 3130-3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 3426 mg/L 5 min EC50 = 3403 mg/L 30 min	EC50 4025 - 6440 mg/L 48 h EC50 = 5091 mg/L 48 h EC50 > 520 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition**

UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
XYLENE  
ETHYL BENZENE

### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
XYLENE	1330-20-7	30 - 60	1.0 % de minimis concentration
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	30 - 60	1.0
ETHYL BENZENE	100-41-4	10 - 30	0.1 % de minimis concentration

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

##### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

#### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
XYLENE	X	X	X	X	X
METHYL ETHYL KETONE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

Autres réglementations  
internationales**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
METHYL ETHYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------------------

Date de révision 02-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

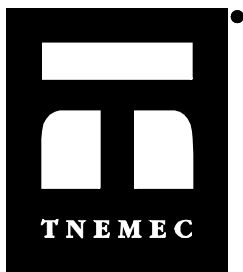
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 12 THINNER
Code du produit	F041-0012
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

#### Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

#### Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TOLUENE	108-88-3	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
TOLUENE	: 20 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 375 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 560 mg/m <sup>3</sup> STEL : 200 ppm TWA : 300 ppm Ceiling	TWA: 50 ppm TWAEV; 188 mg/m <sup>3</sup> TWAEV Skin	TWA: 20 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 188 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'éclair**

6°C / 42.0°F

**Méthode**

Pensky Martens - vase clos

**Intervalle d'ébullition**

110 - 112°C / 230.0 - 233.0°F

**Limite supérieure d'explosion**

Pas d'information disponible

**Limite inférieure d'explosion**

Pas d'information disponible

**Taux d'évaporation**

Pas d'information disponible

**Pression de vapeur**

Pas d'information disponible

**Densité gazeuse**

Pas d'information disponible

**Densité**

.87124 g/cm<sup>3</sup>

**Densité**

7.25000 livres/gallon

**Teneur en COV (Composés organiques Volatils)**

7.250 livres/gallon

**de matières volatiles en poids**

100.0000 %

**volatil en volume**

100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TOLUENE	636 mg/kg ( Rat )	8390 mg/kg ( Rabbit ) 12124 mg/kg ( Rat )	12.5 mg/L ( Rat ) 4 h 26700 ppm ( Rat ) 1 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
TOLUENE	EC50 > 433 mg/L 96 h EC50 = 12.5 mg/L 72 h	LC50 11.0-15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 14.1-17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 15.22-19.05 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 5.89-7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 50.87-70.34 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50= 12.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50= 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 54 mg/L Oryzias latipes 96 h	EC50 = 19.7 mg/L 30 min	EC50 5.46 - 9.83 mg/L 48 h EC50 = 11.5 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

UN1294,TOLUENE,3,PGII,ERG 130

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
TOLUENE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
TOLUENE	108-88-3	60 - 100	1.0 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
TOLUENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
TOLUENE	108-88-3	Developmental Female Reproductive

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TOLUENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable  
D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
TOLUENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

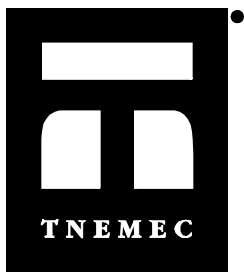
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 07-juin-2011

Date de révision 07-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 15 THINNER
Code du produit	F041-0015
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
POISON, PEUT ÊTRE FATAL OU PROVOQUER LA CÉCITÉ SI AVALÉ.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles rénaux. Troubles respiratoires.

<b>Effets interactifs</b>	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Système reproductif, Appareil respiratoire, Peau, Reins

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ETHANOL	64-17-5	60 - 100
METHANOL (SKIN)	67-56-1	1 - 5
ETHYL ACETATE	141-78-6	1 - 5
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ETHANOL	: 1000 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 1000 ppm TWAEV; 1880 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	STEL: 1000 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA
METHANOL (SKIN)	: 200 ppm TWA Skin : 250 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 325 mg/m <sup>3</sup> STEL Skin	TWA: 200 ppm TWAEV; 262 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 250 ppm STEV; 328 mg/m <sup>3</sup> STEV Skin	TWA: 200 ppm TWA STEL: 250 ppm STEL Skin	: 200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 310 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL ACETATE	: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 400 ppm TWAEV; 1440 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m <sup>3</sup> TWA
METHYL ISOBUTYL KETONE	: 20 ppm TWA : 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 300 mg/m <sup>3</sup> STEL : 100 ppm TWA; 410 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 205 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 75 ppm STEV; 307 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 50 ppm TWA STEL: 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 307 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	7°C / 45.0°F
Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.79377 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.60533 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.605 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques. Amines.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ETHANOL	7060 mg/kg ( Rat )		124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
METHANOL (SKIN)	5628 mg/kg ( Rat )	15800 mg/kg ( Rabbit )	64000 ppm ( Rat ) 4 h 83.2 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL ACETATE	5620 mg/kg ( Rat )	20 mL/kg ( Rabbit ) 18000 mg/kg ( Rabbit )	
METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg ( Rat )	16000 mg/kg ( Rabbit )	8.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHANOL	A3	Group 1		X	
METHYL ISOBUTYL KETONE	A3				

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Système reproductif, Appareil respiratoire, Peau, Reins.

Renseignements sur le perturbateur Pas d'information disponible  
endocrinien

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ETHANOL		LC50 12.0 - 16.0 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13400 - 15100 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 35470 mg/L 5 min EC50 = 34634 mg/L 30 min	LC50 9268 - 14221 mg/L 48 h EC50 = 10800 mg/L 24 h EC50 = 2 mg/L 48 h
METHANOL (SKIN)		LC50 13500 - 17600 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 18 - 20 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 19500 - 20700 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 28200 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 43000 mg/L 5 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 39000 mg/L 25 min	
ETHYL ACETATE	EC50 = 3300 mg/L 48 h	LC50 220-250 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 352-500 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 484 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h EC50 = 1500 mg/L 15 min	EC50 = 560 mg/L 48 h
METHYL ISOBUTYL KETONE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50 496-514 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min	EC50 = 170 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1170,ETHYL ALCOHOL,3,PGII, ERG 127

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)

LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

**Composant**

METHANOL (SKIN)  
METHYL ISOBUTYL KETONE

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis****SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHANOL (SKIN)	67-56-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHANOL	64-17-5	Carcinogen Developmental

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ETHANOL	X	X	X		X
METHANOL (SKIN)	X	X	X	X	X
ETHYL ACETATE	X	X	X		X
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
ETHANOL	Part 5 Substance
METHANOL (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL ACETATE	Part 5 Substance
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------------------

Date de révision 07-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

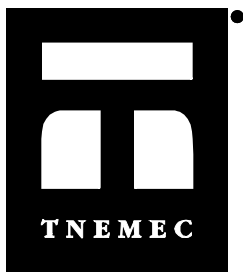
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
07-juin-2011

Date de révision 07-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 18 THINNER
Code du produit	F041-0018
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	108-65-6	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE				TWA: 50 ppm TWA; 270 mg/m <sup>3</sup> TWA	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	47°C / 116.0°F
Intervalle d'ébullition	139 - 141°C / 283.0 - 285.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.96497 g/cm <sup>3</sup>
Densité	8.03000 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	8.030 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Réagit avec l'air pour former des peroxydes.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	8532 mg/kg ( Rat )	5000 mg/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE		LC50= 161 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 > 500 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
-------------------------------	--

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

##### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

###### SARA 313

###### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	oui
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

##### CERCLA

##### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

###### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

##### État du droit à l'information

##### Autres réglementations internationales

###### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

##### Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible  
D2B Matières toxiques



Composant	INRP
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 07-juin-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 1

Inflammabilité 2

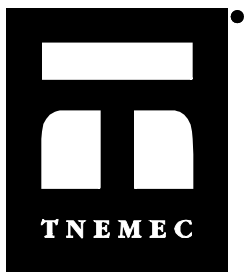
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 19
Code du produit	F041-0019
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

#### Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

#### Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TOLUENE	108-88-3	30 - 60
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	30 - 60

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANÉE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
TOLUENE	: 20 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 375 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 560 mg/m <sup>3</sup> STEL : 200 ppm TWA : 300 ppm Ceiling	TWA: 50 ppm TWAEV; 188 mg/m <sup>3</sup> TWAEV Skin	TWA: 20 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 188 mg/m <sup>3</sup> TWA
METHYL ISOBUTYL KETONE	: 20 ppm TWA : 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 300 mg/m <sup>3</sup> STEL : 100 ppm TWA; 410 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 205 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 75 ppm STEV; 307 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 50 ppm TWA STEL: 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 307 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Point d'éclair

5°C / 41.0°F

#### Méthode

Pensky Martens - vase clos

#### Intervalle d'ébullition

110 - 117°C / 230.0 - 243.0°F

#### Limite supérieure d'explosion

Pas d'information disponible

#### Limite inférieure d'explosion

Pas d'information disponible

#### Taux d'évaporation

Pas d'information disponible

#### Pression de vapeur

Pas d'information disponible

#### Densité gazeuse

Pas d'information disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	.83639 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.96000 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.960 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TOLUENE	636 mg/kg ( Rat )	8390 mg/kg ( Rabbit ) 12124 mg/kg ( Rat )	12.5 mg/L ( Rat ) 4 h 26700 ppm ( Rat ) 1 h
METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg ( Rat )	16000 mg/kg ( Rabbit )	8.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
METHYL ISOBUTYL KETONE	A3				

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
TOLUENE	EC50 > 433 mg/L 96 h EC50 = 12.5 mg/L 72 h	LC50 11.0-15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 14.1-17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 15.22-19.05 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 5.89-7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 50.87-70.34 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50= 12.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50= 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 54 mg/L Oryzias latipes 96 h	EC50 = 19.7 mg/L 30 min	EC50 5.46 - 9.83 mg/L 48 h EC50 = 11.5 mg/L 48 h
METHYL ISOBUTYL KETONE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50 496-514 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min	EC50 = 170 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
TOLUENE  
METHYL ISOBUTYL KETONE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
TOLUENE	108-88-3	30 - 60	1.0 % de minimis concentration
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	30 - 60	1.0 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
TOLUENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
TOLUENE	108-88-3	Developmental Female Reproductive

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TOLUENE	X	X	X	X	X
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
TOLUENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 30-mars-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 2\*

Inflammabilité 3

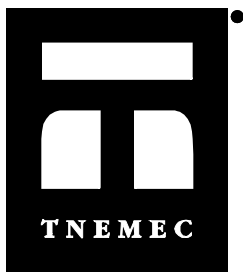
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
16-mai-2011

Date de révision 16-mai-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 22
Code du produit	F041-0022
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	108-65-6	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE				TWA: 50 ppm TWA; 270 mg/m <sup>3</sup> TWA	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	47°C / 116.0°F
Intervalle d'ébullition	139 - 141°C / 283.0 - 285.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.96310 g/cm <sup>3</sup>
Densité	8.01444 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	7.692 livres/gallon
de matières volatiles en poids	95.9800 %
volatil en volume	95.7940 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Réagit avec l'air pour former des peroxydes.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	8532 mg/kg ( Rat )	5000 mg/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE		LC50= 161 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 > 500 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
-------------------------------	--

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

##### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

###### SARA 313

###### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

##### CERCLA

##### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

###### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

##### État du droit à l'information

##### Autres réglementations internationales

###### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

##### Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible  
D2B Matières toxiques



---

Composant	INRP
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 16-mai-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 1

Inflammabilité 2

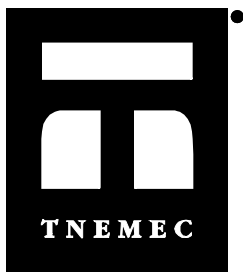
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 24
Code du produit	F041-0024
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible**                      Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL N-AMYL KETONE	110-43-0	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:**                      Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:**                      Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:**                                      En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:**                                      Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité**                      Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié**              Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux**                      Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**                      Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement**              Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage**                      En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations**                              Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL N-AMYL KETONE	: 50 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 233 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 25 ppm TWA; 115 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 50 ppm TWA; 235 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm STEL; 465 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	39°C / 102.0°F
Intervalle d'ébullition	147 - 154°C / 297.0 - 309.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.81716 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.79999 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.800 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL N-AMYL KETONE	1670 mg/kg ( Rat )	12600 µL/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL N-AMYL KETONE		LC50 126-137 mg/L Pimephales promelas 96 h		

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL N-AMYL KETONE	X	X	X		X

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques



**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 30-mars-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 2

Inflammabilité 2

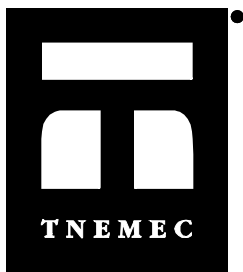
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 11-avr.-2011

Date de révision 11-avr.-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO.26
Code du produit	F041-0026
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	2807-30-9	30 - 60

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.	
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.	

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)				TWA: 25 ppm TWA; 110 mg/m <sup>3</sup> TWA Skin	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	57°C / 135.0°F
Méthode	Pensky Martens - vase clos
Intervalle d'ébullition	100 - 154°C / 212.0 - 310.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.96406 g/cm <sup>3</sup>
Densité	8.02245 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	7.600 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	3089 mg/kg ( Rat )	960 µL/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'État et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>
--

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

<b>15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>
--

Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

**Composant**  
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	2807-30-9	30 - 60	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des Etats**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)		X	X	X	

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 11-avr.-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 2

Inflammabilité 2

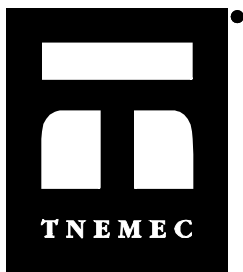
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
07-juin-2011

Date de révision 07-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 39 THINNER
Code du produit	F041-0039
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL N-AMYL KETONE	110-43-0	30 - 60
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE	763-69-9	30 - 60

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL N-AMYL KETONE	: 50 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 233 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 25 ppm TWA; 115 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 50 ppm TWA; 235 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm STEL; 465 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE				TWA: 50 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	48°C / 118.0°F
Intervalle d'ébullition	147 - 165°C / 297.0 - 329.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.88074 g/cm <sup>3</sup>
Densité	7.32908 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.264 livres/gallon
de matières volatiles en poids	85.4720 %
volatil en volume	86.2624 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL N-AMYL KETONE	1670 mg/kg ( Rat )	12600 µL/kg ( Rabbit )	
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE	3200 mg/kg ( Rat )	10 mL/kg ( Rabbit )	
DEFOAMER	17 g/kg ( Rat )	2 g/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL N-AMYL KETONE		LC50 126-137 mg/L Pimephales promelas 96 h		
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE		LC50= 62 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 970 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**  
**Les États-Unis Réglementations fédérales des États-Unis**

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

#### CERCLA

#### Les États-Unis Réglementations des États

#### **Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL N-AMYL KETONE	X	X	X		X

Autres réglementations  
internationales

## Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

## Classification selon le SIDMUT

D2B Matières toxiques



## Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 07-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information  
sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 2

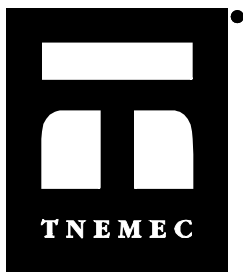
Réactivité 1

## Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 07-juin-2011

Date de révision 07-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 42 THINNER
Code du produit	F041-0042
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL ETHYL KETONE	: 200 ppm TWA ; 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 50 ppm TWA EV; 150 mg/m <sup>3</sup> TWA EV STEL: 100 ppm STEV; 300 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 200 ppm TWA STEL: 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

Utiliser une combinaison de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques pour protéger la peau et les vêtements d'une contamination.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	-5°C / 23°F
Intervalle d'ébullition	78 - 80°C / 172 - 176.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.80635 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.71001 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.710 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL ETHYL KETONE	2737 mg/kg ( Rat )	6480 mg/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL ETHYL KETONE		LC50 3130-3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 3426 mg/L 5 min EC50 = 3403 mg/L 30 min	EC50 4025 - 6440 mg/L 48 h EC50 = 5091 mg/L 48 h EC50 > 520 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1193,METHYL ETHYL KETONE,3,PGII,ERG 127

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	60 - 100	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé non  
 Risque aigu pour la santé oui  
 Risque d'incendie oui  
 Risque d'échappement soudain de la pression non  
 Danger de réaction non

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL ETHYL KETONE	X	X	X	X	X

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable  
 D2B Matières toxiques



Composant	INRP
METHYL ETHYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision 07-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

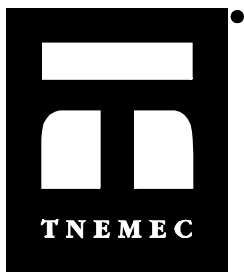
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 45 THINNER
Code du produit	F041-0045
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
POISON, PEUT ÊTRE FATAL OU PROVOQUER LA CÉCITÉ SI AVALÉ.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles rénaux. Troubles respiratoires.

<b>Effets interactifs</b>	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Système reproductif, Appareil respiratoire, Peau, Reins

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	108-65-6	30 - 60
ETHANOL	64-17-5	30 - 60
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	2807-30-9	1 - 5
METHANOL (SKIN)	67-56-1	1 - 5
ETHYL ACETATE	141-78-6	1 - 5
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
----------------------------------	---

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE				TWA: 50 ppm TWA; 270 mg/m <sup>3</sup> TWA	
ETHANOL	: 1000 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 1000 ppm TWAEV; 1880 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	STEL: 1000 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)				TWA: 25 ppm TWA; 110 mg/m <sup>3</sup> TWA Skin	
METHANOL (SKIN)	: 200 ppm TWA Skin : 250 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 325 mg/m <sup>3</sup> STEL Skin	TWA: 200 ppm TWAEV; 262 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 250 ppm STEV; 328 mg/m <sup>3</sup> STEV Skin	TWA: 200 ppm TWA STEL: 250 ppm STEL Skin	: 200 ppm TWA; 260 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 310 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL ACETATE	: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 400 ppm TWAEV; 1440 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m <sup>3</sup> TWA
METHYL ISOBUTYL KETONE	: 20 ppm TWA : 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 300 mg/m <sup>3</sup> STEL : 100 ppm TWA; 410 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 205 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 75 ppm STEV; 307 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 50 ppm TWA STEL: 75 ppm STEL	: 50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 307 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables  
**Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique  
**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	16°C / 61.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	64 - 154°C / 147.0 - 310.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.88699 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	7.38111 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	7.329 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Réagit avec l'air pour former des peroxydes.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques. Amines.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	8532 mg/kg ( Rat )	5000 mg/kg ( Rabbit )	
ETHANOL	7060 mg/kg ( Rat )		124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	3089 mg/kg ( Rat )	960 µL/kg ( Rabbit )	
METHANOL (SKIN)	5628 mg/kg ( Rat )	15800 mg/kg ( Rabbit )	64000 ppm ( Rat ) 4 h 83.2 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL ACETATE	5620 mg/kg ( Rat )	20 mL/kg ( Rabbit ) 18000 mg/kg ( Rabbit )	

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg ( Rat )	16000 mg/kg ( Rabbit )	8.2 mg/L ( Rat ) 4 h
------------------------	--------------------	------------------------	----------------------

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

**Toxicité chronique****Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHANOL	A3	Group 1		X	
METHYL ISOBUTYL KETONE	A3				

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Système reproductif, Appareil respiratoire, Peau, Reins.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE		LC50= 161 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 > 500 mg/L 48 h
ETHANOL		LC50 12.0 - 16.0 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13400 - 15100 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 35470 mg/L 5 min EC50 = 34634 mg/L 30 min	LC50 9268 - 14221 mg/L 48 h EC50 = 10800 mg/L 24 h EC50 = 2 mg/L 48 h
METHANOL (SKIN)		LC50 13500 - 17600 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 18 - 20 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 19500 - 20700 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 28200 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 43000 mg/L 5 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 39000 mg/L 25 min	
ETHYL ACETATE	EC50 = 3300 mg/L 48 h	LC50 220-250 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 352-500 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 484 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h EC50 = 1500 mg/L 15 min	EC50 = 560 mg/L 48 h
METHYL ISOBUTYL KETONE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50 496-514 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min	EC50 = 170 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### **Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

##### **Composant**

ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)  
METHANOL (SKIN)  
METHYL ISOBUTYL KETONE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### **SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	2807-30-9	1 - 5	1.0
METHANOL (SKIN)	67-56-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHANOL	64-17-5	Carcinogen Developmental

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ETHANOL	X	X	X		X
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)		X	X	X	
METHANOL (SKIN)	X	X	X	X	X
ETHYL ACETATE	X	X	X		X
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations  
internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	Part 5 Substance
ETHANOL	Part 5 Substance
METHANOL (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL ACETATE	Part 5 Substance
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

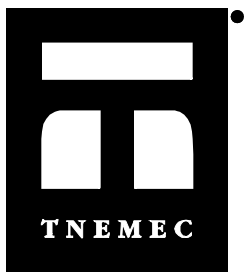
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO 48 THINNER
Code du produit	F041-0048
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
HEXYL ACETATE	88230-35-7	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
HEXYL ACETATE				TWA: 50 ppm TWA; 294 mg/m <sup>3</sup> TWA	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	57°C / 134.0°F
Intervalle d'ébullition	164 - 176°C / 327.0 - 349.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.87364 g/cm <sup>3</sup>
Densité	7.26998 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	7.270 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Déchets basiques.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

#### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques



#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

---

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

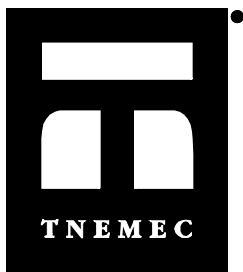
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 49
Code du produit	F041-0049
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
P-CHLOROENZOTRIFLUORIDE	98-56-6	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Chlore. Fluor.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
P- CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	40°C / 104.0°F
<b>Méthode</b>	Pensky Martens - vase clos
<b>Intervalle d'ébullition</b>	139°C / 282.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.34591 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	11.19996 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	.000 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	13 g/kg ( Rat )	2 mg/kg ( Rabbit )	33 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE			EC50 = 11.1 mg/L 5 min EC50 = 13.4 mg/L 15 min EC50 = 14.3 mg/L 30 min	EC50 = 3.68 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé non  
 Risque aigu pour la santé oui  
 Risque d'incendie oui  
 Risque d'échappement soudain de la pression non  
 Danger de réaction non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE		X		

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE		X	X		X

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 30-mars-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 2

Inflammabilité 2

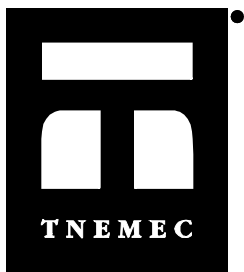
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO.50
Code du produit	F041-0050
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL N-PROPYL KETONE	107-87-9	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL N-PROPYL KETONE	: 150 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 700 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 875 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 150 ppm TWAEV; 530 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	STEL: 150 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 700 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables  
**Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique  
**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	8°C / 46.0°F
Intervalle d'ébullition	101 - 105°C / 214.0 - 221.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.80754 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.71998 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.720 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL N-PROPYL KETONE	1600 mg/kg ( Rat )	6500 mg/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL N-PROPYL KETONE		LC50 1190-1290 mg/L Pimephales promelas 96 h		

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL N-PROPYL KETONE	X	X	X		X

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable  
 D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 30-mars-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 2

Inflammabilité 3

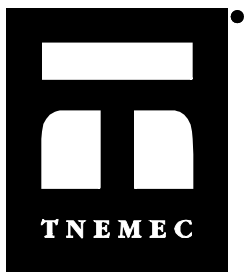
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 51
Code du produit	F041-0051
Nom commercial	THINNER ELECTROSTATIC
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR EXTREMEMENT INFLAMMABLES. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTEE.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Allergies. Troubles cutanés. Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	60 - 100
ISOBUTYL ALCOHOL	78-83-1	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Extrêmement inflammable.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Les vapeurs peuvent s'enflammer et exploser. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL ETHYL KETONE	: 200 ppm TWA ; 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA : 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 50 ppm TWAEV; 150 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 100 ppm STEV; 300 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 200 ppm TWA STEL: 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA : 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL
ISOBUTYL ALCOHOL	: 50 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 150 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 152 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 50 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 150 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 225 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	-7°C / 20.0°F
Intervalle d'ébullition	78 - 109°C / 172.0 - 228.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.83678 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.96328 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	5.956 livres/gallon

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

de matières volatiles en poids	85.5420 %
volatil en volume	88.7765 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL ETHYL KETONE	2737 mg/kg ( Rat )	6480 mg/kg ( Rabbit )	
ISOBUTYL ALCOHOL	2460 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	6.5 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL ETHYL KETONE		LC50 3130-3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 3426 mg/L 5 min EC50 = 3403 mg/L 30 min	EC50 4025 - 6440 mg/L 48 h EC50 = 5091 mg/L 48 h EC50 > 520 mg/L 48 h

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ISOBUTYL ALCOHOL	EC50 = 230 mg/L 48 h	LC50 1120-1520 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 1370-1670 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 1480-1730 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 375 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 1224.6 mg/L 15 min	EC50 1070 - 1933 mg/L 48 h EC50 = 1300 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1993,FLAMMABLE LIQUID,N.O.S.(METHYL ETHYL KETONE,ISOBUTYL ALCOHOL),3,PGII,ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	60 - 100	1.0

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL ETHYL KETONE	X	X	X	X	X
ISOBUTYL ALCOHOL	X	X	X		X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
METHYL ETHYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ISOBUTYL ALCOHOL	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2 sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

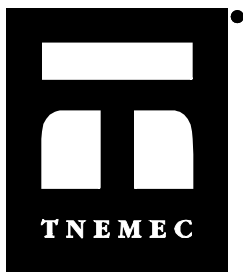
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 52
Code du produit	F041-0052
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR EXTREMEMENT INFLAMMABLES. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTEE.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Allergies. Troubles cutanés. Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Extrêmement inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Les vapeurs peuvent s'enflammer et exploser. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL ETHYL KETONE	: 200 ppm TWA ; 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 50 ppm TWA EV; 150 mg/m <sup>3</sup> TWA EV STEL: 100 ppm STEV; 300 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 200 ppm TWA STEL: 300 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 590 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 300 ppm STEL; 885 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	-7°C / 20.0°F
Intervalle d'ébullition	78 - 80°C / 172.0 - 176.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.80759 g/cm <sup>3</sup>
Densité	6.72032 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	6.679 livres/gallon
de matières volatiles en poids	99.3900 %
volatil en volume	99.5430 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL ETHYL KETONE	2737 mg/kg ( Rat )	6480 mg/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL ETHYL KETONE		LC50 3130-3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 3426 mg/L 5 min EC50 = 3403 mg/L 30 min	EC50 4025 - 6440 mg/L 48 h EC50 = 5091 mg/L 48 h EC50 > 520 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
-------------------------------	--

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

##### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	60 - 100	1.0

##### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé non  
 Risque aigu pour la santé oui  
 Risque d'incendie oui  
 Risque d'échappement soudain de la pression non  
 Danger de réaction non

##### CERCLA

##### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

##### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

##### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL ETHYL KETONE	X	X	X	X	X

##### Autres réglementations internationales

##### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
METHYL ETHYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

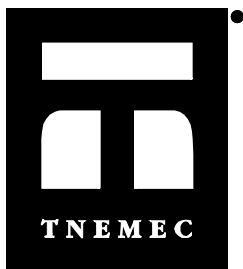
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
16-mai-2011

Date de révision  
16-mai-2011

Numéro de révision  
2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 53 THINNER
Code du produit	F041-0053
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irritant pour les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible**                      Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Système reproductif, Appareil respiratoire

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
DIOCTYL PHTHALATE	117-81-7	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:**                      Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:**                      Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:**                                      En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:**                                      Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité**                      Pas d'information disponible.

**Moyen d'extinction approprié**              Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux**                      Oxydes de carbone, hydrocarbures.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique**  
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**                      Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement**              Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage**                      En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations**                              Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
DIOCTYL PHTHALATE	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Méthode</b>	Pensky Martens - vase clos
<b>Intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.98660 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	8.20998 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	8.210 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
DIOCTYL PHTHALATE	6860 mg/kg ( Rat )	24500 mg/kg ( Rabbit )	10.62 mg/L ( Rat ) 4 h 23.67 mg/L ( Rat ) 1 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
DIOCTYL PHTHALATE	A3		Reasonably Anticipated	X	A3

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Système reproductif, Appareil respiratoire.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
DIOCTYL PHTHALATE	Group III Chemical Group I Chemical	High Exposure Concern	

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
DIOCTYL PHTHALATE	EC50 > 130 mg/L 72 h EC50 > 0.1 mg/L 96 h	LC50 0.27 - 0.67 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 0.16 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 0.200 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 > 0.32 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50 > 0.32 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 > 0.32 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 > 0.32 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 > 0.67 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 > 100 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 800 mg/L 5 min EC50 = 800 mg/L 15 min EC50 = 800 mg/L 30 min	LC50 = 9.4 mg/L 48 h EC50 > 0.16 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
DIOCTYL PHTHALATE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
-----------	---------	------------	-----------------------------

DIOCTYL PHTHALATE	117-81-7	60 - 100	0.1 % de minimis concentration
-------------------	----------	----------	--------------------------------

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
DIOCTYL PHTHALATE		X	X	

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
DIOCTYL PHTHALATE	117-81-7	Carcinogen Developmental Male Reproductive

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
DIOCTYL PHTHALATE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
DIOCTYL PHTHALATE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 16-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

---

HMIS (Système d'information Santé 1  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 0

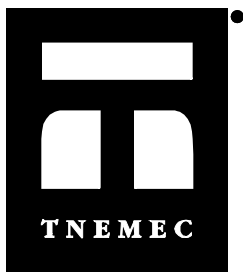
Réactivité 0

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 21-juin-2011

Date de révision 20-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 55 THINNER
Code du produit	F041-0055
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT PROVOQUER UNE LESION PULMONAIRE.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TOLUENE DIISOCYANATE (TID) POL		60 - 100
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	64742-95-6	10 - 30
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	10 - 30
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	108-67-8	1 - 5
DIETHYLBENZENE	25340-17-4	1 - 5
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	584-84-9	0.1 - 1
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	: 0.005 ppm TWA : 0.02 ppm STEL	: 0.005 ppm TWA; 0.04 mg/m <sup>3</sup> TWA : 0.02 ppm STEL; 0.15 mg/m <sup>3</sup> STEL : 0.02 ppm Ceiling; 0.14 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	TWA: 0.005 ppm TWAEV; 0.036 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 0.02 ppm STEV; 0.14 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 0.005 ppm TWA (designated substance regulation, listed under Isocyanates, organic compounds); 0.005 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substance regulation does not apply) STEL: 0.02 ppm STEL CEV: 0.02 ppm Ceiling (designated substances regulation)	: 0.02 ppm TWA; 0.14 mg/m <sup>3</sup> TWA
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	39°C / 102.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.97138 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	8.08334 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	3.127 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	38.6770 %
<b>volatil en volume</b>	43.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
-----------	------------	-------------	-----------------

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	8400 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	3400 ppm ( Rat ) 4 h 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3400 mg/kg ( Rat )	3160 mg/kg ( Rabbit )	18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	5000 mg/kg ( Rat )		24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	5800 mg/kg ( Rat )	16 mL/kg ( Rabbit )	14 ppm ( Rat ) 4 h 0.1 mg/L ( Rat ) 4 h 13.9 ppm ( Rat ) 4 h 66 ppm ( Rat ) 1 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

**Irritation** Pas d'information disponible  
**Corrosivité** Pas d'information disponible  
**Sensibilisation** Pas d'information disponible

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER		Group 2B		X	
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

**effets mutagènes** Pas d'information disponible  
**Effets sur la reproduction** Pas d'information disponible  
**Effets sur le développement** Pas d'information disponible  
**Tératogénicité** Pas d'information disponible  
**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau.  
**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE		LC50= 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE		LC50= 3.48 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 50 mg/L 24 h

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)

AICS Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

**Composant**

XYLENE  
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER  
ETHYL BENZENE

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis**

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	10 - 30	1.0 % de minimis concentration
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	584-84-9	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration 1.0 % de minimis concentration (includes only those chemicals that are specifically listed, Chemical Category N120)
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA**

Composant	QD de substances dangereuses	Quantité à déclarer CERCLA EHS
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER		100 lb EPCRA RQ

**Les Etats-Unis Réglementations des Etats**

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	584-84-9	Carcinogen
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X

DIETHYLBENZENE		X			
XYLENE	X	X	X	X	X
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	Part 5 Substance
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 20-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 3\* sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

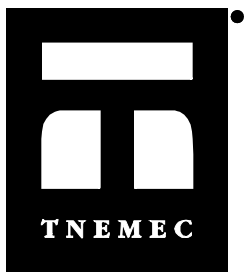
Réactivité 1

#### Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
30-mars-2011

Date de révision 30-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 56 THINNER
Code du produit	F041-0056
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	98-56-6	60 - 100
METHYL N-AMYL KETONE	110-43-0	10 - 30

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Chlore. Fluor.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	
METHYL N-AMYL KETONE	: 50 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 233 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 25 ppm TWA; 115 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 50 ppm TWA; 235 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm STEL; 465 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	42°C / 107.0°F
Intervalle d'ébullition	139 - 154°C / 282.0 - 309.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.17154 g/cm <sup>3</sup>
Densité	9.74899 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	4.203 livres/gallon
de matières volatiles en poids	89.0780 %
volatil en volume	86.2624 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	13 g/kg ( Rat )	2 mg/kg ( Rabbit )	33 mg/L ( Rat ) 4 h
METHYL N-AMYL KETONE	1670 mg/kg ( Rat )	12600 µL/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE			EC50 = 11.1 mg/L 5 min EC50 = 13.4 mg/L 15 min EC50 = 14.3 mg/L 30 min	EC50 = 3.68 mg/L 48 h
METHYL N-AMYL KETONE		LC50 126-137 mg/L Pimephales promelas 96 h		

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGIII, ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**  
**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis**

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE		X		

#### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### **Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
P- CHLOROBENZOTRIFLUORI DE		X	X		X
METHYL N-AMYL KETONE	X	X	X		X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 30-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2 sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

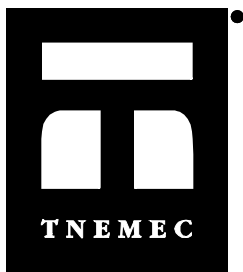
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
21-juin-2011

Date de révision 20-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 57
Code du produit	F041-0057
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	64742-95-6	30 - 60
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	10 - 30
ALDIMINE	54914-37-3	10 - 30
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE	124-17-4	5 - 10
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	108-67-8	5 - 10
DIETHYLBENZENE	25340-17-4	1 - 5
CUMENE (SKIN)	98-82-8	1 - 5
XYLENE	1330-20-7	1 - 5
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
CUMENE (SKIN)	: 50 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 245 mg/m <sup>3</sup> TWA Skin	TWA: 50 ppm TWAEV; 246 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 50 ppm TWA	: 50 ppm TWA; 245 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 365 mg/m <sup>3</sup> STEL
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	43°C / 110.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	113 - 153°C / 235.0 - 307.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.88237 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	7.34265 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	6.161 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	83.9060 %
<b>volatil en volume</b>	83.6998 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Eau. Déchets basiques.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	8400 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	3400 ppm ( Rat ) 4 h 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3400 mg/kg ( Rat )	3160 mg/kg ( Rabbit )	18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE	6500 mg/kg ( Rat )	14500 mg/kg ( Rabbit )	73.7 mg/L ( Rat ) 4 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	5000 mg/kg ( Rat )		24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
CUMENE (SKIN)	1400 mg/kg ( Rat )	3160 mg/kg ( Rabbit )	39000 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

**Irritation** Pas d'information disponible  
**Corrosivité** Pas d'information disponible  
**Sensibilisation** Pas d'information disponible

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

**effets mutagènes** Pas d'information disponible  
**Effets sur la reproduction** Pas d'information disponible  
**Effets sur le développement** Pas d'information disponible  
**Tératogénicité** Pas d'information disponible  
**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.  
**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE		LC50= 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE		LC50 50-70 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50= 77 mg/L Pimephales promelas 96 h		LC50 = 665 mg/L 48 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE		LC50= 3.48 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 50 mg/L 24 h
CUMENE (SKIN)	EC50 = 2.6 mg/L 72 h	LC50 6.04-6.61 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 2.7 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 5.1 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.89 mg/L 5 min EC50 = 1.10 mg/L 15 min EC50 = 1.48 mg/L 30 min EC50 = 172 mg/L 24 h	EC50 7.9 - 14.1 mg/L 48 h EC50 = 0.6 mg/L 48 h

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)

AICS Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

**Composant**

DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE  
CUMENE (SKIN)  
XYLENE  
ETHYL BENZENE

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis**

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	10 - 30	1.0 % de minimis concentration
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE	124-17-4	5 - 10	1.0
CUMENE (SKIN)	98-82-8	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
XYLENE	1330-20-7	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA**

**Les Etats-Unis Réglementations des Etats**

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CUMENE (SKIN)	98-82-8	Carcinogen
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE		X	X	X	
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
DIETHYLBENZENE		X			
CUMENE (SKIN)	X	X	X	X	X
XYLENE	X	X	X	X	X

ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X
---------------	---	---	---	---	---

### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	Part 5 Substance
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
CUMENE (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 20-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 2

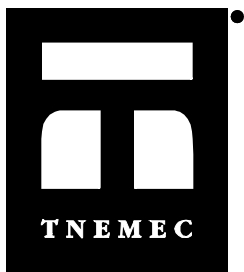
Réactivité 1

#### Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 07-juin-2011

Date de révision 07-juin-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 59 THINNER
Code du produit	F041-0059
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irritant pour les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	2807-30-9	10 - 30

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)				TWA: 25 ppm TWA; 110 mg/m <sup>3</sup> TWA Skin	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	Sans objet
Intervalle d'ébullition	100 - 154°C / 212.0 - 310.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.97885 g/cm <sup>3</sup>
Densité	8.14547 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	7.601 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
WATER	90 mL/kg ( Rat )		
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	3089 mg/kg ( Rat )	960 µL/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB 2), WATER-BASE, FREEZABLE

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)

### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)	2807-30-9	10 - 30	1.0

### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

### CERCLA

### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ETHYLENE GLYCOL MONOPROPYL ETHER (SKIN)		X	X	X	

### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 07-juin-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 0

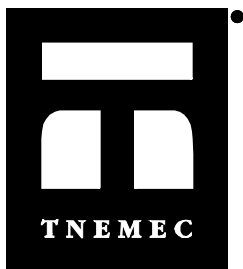
Réactivité 0

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 11-avr.-2011

Date de révision 11-avr.-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 60
Code du produit	F041-0060
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL N-AMYL KETONE	110-43-0	30 - 60
N-BUTANOL	71-36-3	10 - 30
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	64742-95-6	10 - 30
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	10 - 30
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	108-67-8	1 - 5
DIETHYLBENZENE	25340-17-4	1 - 5
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL N-AMYL KETONE	: 50 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 233 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 25 ppm TWA; 115 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 50 ppm TWA; 235 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm STEL; 465 mg/m <sup>3</sup> STEL
N-BUTANOL	: 20 ppm TWA	Skin : 50 ppm Ceiling; 150 mg/m <sup>3</sup> Ceiling : 100 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA	Ceiling: 50 ppm Ceiling; 152 mg/m <sup>3</sup> Ceiling Skin	TWA: 20 ppm TWA	: 50 ppm Peak; 150 mg/m <sup>3</sup> Peak
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables  
**Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique  
**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	37°C / 98.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	116 - 154°C / 241.0 - 309.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.83761 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	6.97021 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	6.970 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL N-AMYL KETONE	1670 mg/kg ( Rat )	12600 µL/kg ( Rabbit )	
N-BUTANOL	790 mg/kg ( Rat )	3400 mg/kg ( Rabbit )	8000 ppm ( Rat ) 4 h 17.7 mg/L ( Rat ) 4 h
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	8400 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	3400 ppm ( Rat ) 4 h 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3400 mg/kg ( Rat )	3160 mg/kg ( Rabbit )	18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	5000 mg/kg ( Rat )		24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h

**Irritation** Pas d'information disponible

**Corrosivité** Pas d'information disponible  
**Sensibilisation** Pas d'information disponible

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

**effets mutagènes** Pas d'information disponible  
**Effets sur la reproduction** Pas d'information disponible  
**Effets sur le développement** Pas d'information disponible  
**Tératogénicité** Pas d'information disponible  
**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

<b>12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>
-------------------------------------

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL N-AMYL KETONE		LC50 126-137 mg/L Pimephales promelas 96 h		
N-BUTANOL	EC50 > 500 mg/L 96 h EC50 > 500 mg/L 72 h	LC50 100000-500000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 1730-1910 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1740 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1910000 µg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 2041.4 mg/L 5 min EC50 = 2186 mg/L 30 min EC50 = 4400 mg/L 17 h EC50 = 3980 mg/L 24 h	EC50 1897 - 2072 mg/L 48 h EC50 = 1983 mg/L 48 h
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE		LC50= 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE		LC50= 3.48 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 50 mg/L 24 h
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1263,PAINT RELATED MATERIAL,3,PGIII,ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

Composant  
XYLENE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
N-BUTANOL	71-36-3	10 - 30	1.0 % de minimis concentration
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	10 - 30	1.0 % de minimis concentration
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	oui
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL N-AMYL KETONE	X	X	X		X
N-BUTANOL	X	X	X		X
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
DIETHYLBENZENE		X			
XYLENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
N-BUTANOL	Part 1, Group 1 Substance
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	Part 5 Substance
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 11-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 3

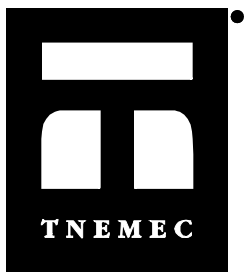
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 61
Code du produit	F041-0061
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ACETONE	67-64-1	5 - 10

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ACETONE	: 500 ppm TWA ; 750 ppm STEL	: 750 ppm TWA; 1800 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 2400 mg/m <sup>3</sup> STEL (The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors); 1000 ppm STEL : 1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 500 ppm TWAEV; 1190 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 1000 ppm STEV; 2380 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 500 ppm TWA STEL: 750 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA : 1260 ppm STEL; 3000 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Point d'éclair

18°C / 64.0°F

#### Intervalle d'ébullition

100°C / 212.0°F

#### Limite supérieure d'explosion

Pas d'information disponible

#### Limite inférieure d'explosion

Pas d'information disponible

#### Taux d'évaporation

Pas d'information disponible

#### Pression de vapeur

Pas d'information disponible

#### Densité gazeuse

Pas d'information disponible

#### Densité

.97990 g/cm<sup>3</sup>

#### Densité

8.15426 livres/gallon

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ACETONE	5800 mg/kg ( Rat )		

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ACETONE		LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 10294 - 17704 mg/L 48 h EC50 12600 - 12700 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1090, ACETONE MIXTURE, 3, PGII, ERG 127, FREEZABLE

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

#### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

##### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ACETONE	X	X	X		X

#### Autres réglementations internationales

## Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

## Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2B Matières toxiques



## Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 31-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 3

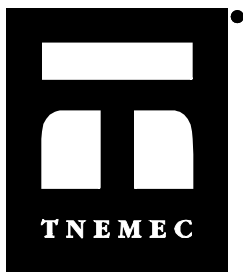
Réactivité 1

## Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO 62
Code du produit	F041-0062
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	98-56-6	60 - 100
tert-BUTYL ACETATE	540-88-5	10 - 30

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Chlore. Fluor.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	
tert-BUTYL ACETATE	: 200 ppm TWA	: 200 ppm TWA; 950 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 200 ppm TWAEV; 950 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 200 ppm TWA	: 200 ppm TWA; 950 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	6°C / 42.0°F
Intervalle d'ébullition	98°C / 208.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.24929 g/cm <sup>3</sup>
Densité	10.39597 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

volatil en volume 100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE	13 g/kg ( Rat )	2 mg/kg ( Rabbit )	33 mg/L ( Rat ) 4 h
tert-BUTYL ACETATE	4100 mg/kg ( Rat )	2 g/kg ( Rabbit )	2230 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE			EC50 = 11.1 mg/L 5 min EC50 = 13.4 mg/L 15 min EC50 = 14.3 mg/L 30 min	EC50 = 3.68 mg/L 48 h
tert-BUTYL ACETATE		LC50 296-362 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 6.38 mg/L 5 min EC50 = 8.04 mg/L 15 min EC50 = 11.1 mg/L 30 min	

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
P-CHLOROBENZOTRIFLUORIDE		X		
tert-BUTYL ACETATE				X

#### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island

P- CHLOROENZOTRIFLUORI DE		X	X		X
tert-BUTYL ACETATE	X	X	X		X

### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2B Matières toxiques



#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 31-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

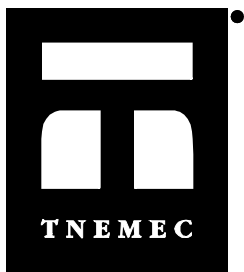
Réactivité 1

#### Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 63
Code du produit	F041-0063
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
HEXYL ACETATE	88230-35-7	60 - 100
METHYL N-AMYL KETONE	110-43-0	5 - 10
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE	124-17-4	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Des matières combustibles.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

## Autres informations

Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
HEXYL ACETATE				TWA: 50 ppm TWA; 294 mg/m <sup>3</sup> TWA	
METHYL N-AMYL KETONE	: 50 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 233 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 25 ppm TWA; 115 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 50 ppm TWA; 235 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm STEL; 465 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle****Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'éclair**

57°C / 134.0°F

**Intervalle d'ébullition**

113 - 176°C / 235.0 - 349.0°F

**Limite supérieure d'explosion**

Pas d'information disponible

**Limite inférieure d'explosion**

Pas d'information disponible

**Taux d'évaporation**

Pas d'information disponible

**Pression de vapeur**

Pas d'information disponible

**Densité gazeuse**

Pas d'information disponible

**Densité**.87915 g/cm<sup>3</sup>**Densité**

7.31585 livres/gallon

**Teneur en COV (Composés organiques Volatils)**

6.413 livres/gallon

**de matières volatiles en poids**

87.6590 %

**volatil en volume**

88.3522 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides. Déchets basiques.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL N-AMYL KETONE	1670 mg/kg ( Rat )	12600 µL/kg ( Rabbit )	
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE	6500 mg/kg ( Rat )	14500 mg/kg ( Rabbit )	73.7 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL N-AMYL KETONE		LC50 126-137 mg/L Pimephales promelas 96 h		
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE		LC50 50-70 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50= 77 mg/L Pimephales promelas 96 h		LC50 = 665 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

**Composant**  
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE	124-17-4	1 - 5	1.0

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

#### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### **Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL N-AMYL KETONE	X	X	X		X
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER ACETATE		X	X	X	

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision 31-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2 sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

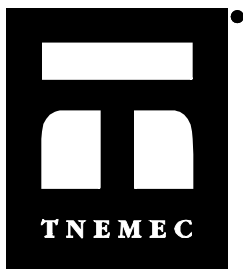
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 64 THINNER
Code du produit	F041-0064
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR EXTREMEMENT INFLAMMABLES. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTEE.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Allergies. Troubles cutanés. Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ACETONE	67-64-1	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Extrêmement inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Les vapeurs peuvent s'enflammer et exploser. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ACETONE	: 500 ppm TWA ; 750 ppm STEL	: 750 ppm TWA; 1800 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 2400 mg/m <sup>3</sup> STEL (The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors); 1000 ppm STEL ; 1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 500 ppm TWAEV; 1190 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 1000 ppm STEV; 2380 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 500 ppm TWA STEL: 750 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 1260 ppm STEL; 3000 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Point d'éclair

-16°C / 4.0°F

#### Intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible

#### Limite supérieure d'explosion

Pas d'information disponible

#### Limite inférieure d'explosion

Pas d'information disponible

#### Taux d'évaporation

Pas d'information disponible

#### Pression de vapeur

Pas d'information disponible

#### Densité gazeuse

Pas d'information disponible

#### Densité

.79192 g/cm<sup>3</sup>

#### Densité

6.59000 livres/gallon

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ACETONE	5800 mg/kg ( Rat )		

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ACETONE		LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 10294 - 17704 mg/L 48 h EC50 12600 - 12700 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	UN1090,ACETONE,3,PGII, ERG 127

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

#### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

##### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ACETONE	X	X	X		X

#### Autres réglementations internationales

## Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

## Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



## Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 31-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 3

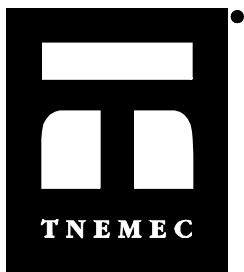
Réactivité 1

## Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 65 THINNER
Code du produit	F041-0065
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
tert-BUTYL ACETATE	540-88-5	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
tert-BUTYL ACETATE	: 200 ppm TWA	: 200 ppm TWA; 950 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 200 ppm TWAEEV; 950 mg/m <sup>3</sup> TWAEEV	TWA: 200 ppm TWA	: 200 ppm TWA; 950 mg/m <sup>3</sup> TWA : 250 ppm STEL; 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	16°C / 60.0°F
Intervalle d'ébullition	98°C / 208.0°F
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.86282 g/cm <sup>3</sup>
Densité	7.17999 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
tert-BUTYL ACETATE	4100 mg/kg ( Rat )	2 g/kg ( Rabbit )	2230 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
tert-BUTYL ACETATE		LC50 296-362 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 6.38 mg/L 5 min EC50 = 8.04 mg/L 15 min EC50 = 11.1 mg/L 30 min	

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, PGII, ERG 128

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**Chine** Est conforme à (aux)  
**ENCS** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé non  
 Risque aigu pour la santé oui  
 Risque d'incendie oui  
 Risque d'échappement soudain de la pression non  
 Danger de réaction non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
tert-BUTYL ACETATE				X

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
tert-BUTYL ACETATE	X	X	X		X

Autres réglementations internationalesCanada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

B2 Liquide inflammable

D2B Matières toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision** 31-mars-2011**Note sur la révision** Pas d'information disponible**HMIS (Système d'information sur les produits dangereux)** Santé 1

Inflammabilité 3

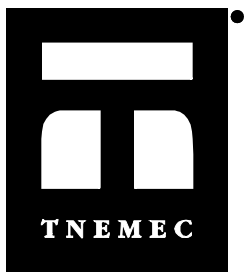
Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 11-avr.-2011

Date de révision 11-avr.-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 66 THINNER
Code du produit	F041-0066
Nom commercial	THINNER TEXANOL
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	25265-77-4	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	120°C / 248.0°F
<b>Méthode</b>	Pensky Martens - vase clos
<b>Intervalle d'ébullition</b>	254 - 260°C / 490.0 - 500.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.94935 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	7.90002 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	7.900 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	3200 mg/kg ( Rat )	15200 mg/kg ( Rat )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	EC50 = 18.4 mg/L 72 h	LC50= 30 mg/L Pimephales promelas 96 h		LC50 > 95 mg/L 96 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

Nom d'expédition PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	non
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

### CERCLA

### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

#### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

D2B Matières toxiques



#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 11-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 1  
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

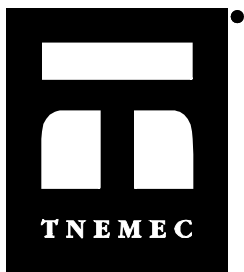
Réactivité 0

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	NO. 68 THINNER
Code du produit	F041-0068
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR EXTREMEMENT INFLAMMABLES. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTEE.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Allergies. Troubles cutanés. Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
METHYL ACETATE	79-20-9	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Extrêmement inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Les vapeurs peuvent s'enflammer et exploser. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
METHYL ACETATE	: 200 ppm TWA ; 250 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 610 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 250 ppm STEL; 760 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 200 ppm TWAEV; 606 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 250 ppm STEV; 757 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 200 ppm TWA STEL: 250 ppm STEL	: 200 ppm TWA; 610 mg/m <sup>3</sup> TWA ; 250 ppm STEL; 760 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Lunettes de protection chimique

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	-10°C / 14.0°F
Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.93132 g/cm <sup>3</sup>
Densité	7.75002 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.000 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL ACETATE	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rat ) 5000 mg/kg ( Rabbit )	16000 ppm ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Tractus gastro-intestinal, Foie, Appareil respiratoire, Peau.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
METHYL ACETATE	EC50 > 120 mg/L 72 h	LC50 250-350 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50 295-348 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 6100 mg/L 30 min EC50 = 6000 mg/L 16 h	EC50 = 1026.7 mg/L 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>
--

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** UN1231,METHYL ACETATE,3,PGII,ERG 129

<b>15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>
--

Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
METHYL ACETATE	X	X	X		X

Autres réglementations internationalesCanada

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC**

Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable  
D2A Matières très toxiques

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 31-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 1

Inflammabilité 3

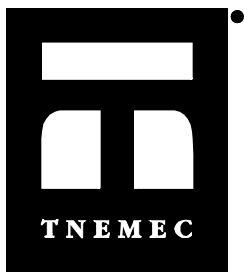
Réactivité 0

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 11-avr.-2011

Date de révision 11-avr.-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 72
Code du produit	F041-0072
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE	88917-22-0	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.	
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.	

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE				TWA: 100 ppm TWA; 776 mg/m <sup>3</sup> TWA STEL; 150 ppm STEL; 1164 mg/m <sup>3</sup> STEL	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	120°C / 248.0°F
Méthode	Pensky Martens - vase clos
Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	.97578 g/cm <sup>3</sup>
Densité	8.11998 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	8.120 livres/gallon
de matières volatiles en poids	100.0000 %
volatil en volume	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	non
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

#### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

D2B Matières toxiques



#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision

11-avr.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 1 sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

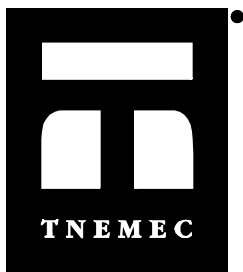
Réactivité 0

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression  
31-mars-2011

Date de révision 31-mars-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	THINNER NO. 73
Code du produit	F041-0073
Nom commercial	THINNER CLEAR
Classe de produit	DILUANT POUR PEINTURE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irrite modérément les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion. Ne pas faire vomir : peut contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE	763-69-9	60 - 100

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Des matières combustibles.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE				TWA: 50 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

**Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	61°C / 142.0°F
<b>Méthode</b>	Pensky Martens - vase clos
<b>Intervalle d'ébullition</b>	164 - 165°C / 328.0 - 329.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.95055 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	7.91002 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	7.910 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	100.0000 %
<b>volatil en volume</b>	100.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE	3200 mg/kg ( Rat )	10 mL/kg ( Rabbit )	

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE		LC50= 62 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 970 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT & RELATED MATERIAL-(NMFC 149980 SUB2)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

#### État du droit à l'information

#### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible  
D2B Matières toxiques



#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

---

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision 31-mars-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 2

Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**